

Communiqué du Conseil Municipal

12 juillet 2013

Conseil réuni avec quatre absents excusés.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 24 juin 2013.

ENVIRONNEMENT

Espace Naturel Sensible de Larina (ENS) Le conseil examine le contenu des opérations de gestion du site de l'ENS de Larina pour 2014. Le coût prévisionnel de 12 740€, subventionné à hauteur de 88% par le Conseil Général 38, est approuvé par le conseil.

Une partie de l'ENS étant également sur Annoisin-Châtelans, le conseil reçoit le détail des opérations qui seront engagées par nos voisins en 2014, chiffrées à hauteur de 8 330€.

Terrain de la Grande fontaine M. le Maire donne lecture du courrier de la Direction Départementale des Territoires (DDT), qui fait suite au procès verbal dressé par la police de l'eau concernant les travaux effectués le long de l'Amby, sur le terrain de la Grande fontaine. Il est demandé à la commune de monter un dossier présentant la remise en état initial du site avec délimitation de la zone humide, l'évaluation de la surface de zone humide impactée par le projet, et une proposition de mesures compensatoires liées à la destruction d'une zone humide.

Sur proposition du Maire, le conseil approuve l'idée d'une rencontre sur place avec la personne chargée de cette affaire à la DDT, pour discussion sur les arguments avancés, avant de rédiger une réponse. M. Le Maire est chargé d'organiser la défense de la commune dans cette affaire.

PERSONNEL

Réorganisation du secrétariat La reprise, par la commune, de la gestion de la cantine scolaire oblige à réorganiser la présence du personnel d'accueil au secrétariat de mairie. Le conseil reçoit les comptes rendus des rencontres qui ont eu lieu les 28 juin et 5 juillet.

Mme PINARBASI accepte une augmentation de son temps de travail de 10 heures mensuelles pendant la période scolaire, pour le suivi des réservations en ligne, les pointages, la facturation de la cantine mais aussi de la garderie. Ce qui porte sa présence à 18h hebdomadaires lissées sur l'année, à compter du 1^{er} septembre 2013. Son emploi du temps sera modifié, en ce sens qu'elle y ajoutera désormais les lundis, et vendredis matins. Mme MEUNIER déplacera sa permanence du lundi matin au jeudi après-midi, et inversera celle du vendredi matin au vendredi après-midi.

L'installation du logiciel dédié à cette nouvelle gestion est prévue pour le 17 juillet.

Réunion avec le personnel encadrant à la cantine et à la garderie

La commission vie scolaire a réuni tous les interlocuteurs concernés par la cantine scolaire et la garderie, le 4 juillet dernier. Un consensus a été trouvé sur de nombreux points :

- l'encadrement des maternelles sera assuré à la rentrée par les ATSEM, qui verront leur temps de travail, lissé sur l'année, augmenter de 3 heures hebdomadaires,
- un agent sera recruté, à raison de 8h hebdomadaires, avec polyvalence des fonctions entre dresser les tables à la cantine, les débarrasser, surveiller les enfants dans la cour une fois le repas terminé, et participer à des animations,
- un rééquilibrage du nombre de repas servis sur les deux services sera opéré, avec une forme de tutorat entre les plus grands et les plus petits,
- une limite des réservations à J-1 sera mise en place afin d'obtenir les effectifs pour la journée dès 8h le matin,

- Mme DUCHANAUD sera l'interlocuteur de la garderie, et se chargera de transmettre les informations utiles au secrétariat,
- l'effectif à la garderie sera limité à 30 enfants, comme préconisé par le médecin de la PMI (1 encadrant pour 12 enfants de moins de 6 ans et un pour 18 enfants de plus de 6 ans),
- les maternelles et primaires seront séparés le temps du goûter afin qu'ils puissent le prendre dans le calme,
- toute heure entamée à la garderie sera due, comme dans la plupart des communes environnantes.

Il est d'ores et déjà prévu qu'une nouvelle réunion ait lieu à l'approche des vacances de Toussaint, afin de refaire le point sur ce nouveau fonctionnement.

TRAVAUX

Diagnostic énergétique de l'éclairage public M. le Maire présente le rapport établi par le cabinet ALPHA JM, comprenant l'état des lieux des coffrets existants, l'inventaire de tous les points lumineux et les propositions d'amélioration de l'éclairage public communal. La note globale est de 11.2 sur 20.

Ce document va permettre de programmer les travaux indispensables, et de définir la politique de la commune en termes d'économie d'énergie.

Local technique Les travaux sont en cours. L'entreprise PIDRON a exécuté les raccordements à l'égout, la chape est coulée, et les sous compteurs électriques sont posés.

QUESTIONS DIVERSES

- Festival les allées chantent : le Conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec l'Agence Iséroise de Diffusion Artistique pour organisation d'un concert jeudi 25 juillet sur la terrasse du musée.
- Marché télécoms : une analyse des offres est présentée au conseil municipal dans laquelle Futur télécoms (filiale de SFR) arrive en tête, à raison de 5 852€ pour un engagement de un an reconductible deux fois, Nerim 5 909€, Nerim VOIP 6 274€, Télécom objects 5 974€. L'économie sur l'ensemble du parc téléphonique serait de plus de 1 200 € par an. Le conseil autorise M. le Maire à conclure un marché avec Futur télécoms.
- TIPI : Pour faire suite à la décision de mettre en place un mode de paiement en ligne des sommes dues à la commune pour la cantine, la garderie, ou les loyers, le conseil municipal accepte le mode de règlement par TIPI mis en place par la Direction générale des finances publiques. M. le Maire est autorisé à signer les conventions nécessaires.

Pour terminer, le conseil municipal visionne le film « cap ou pas cap », réalisé pour le forum du développement durable « Ensemble construisons notre territoire » à destination des élus.

Fin de la réunion à 22h30.

Prochaine réunion : non définie